



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 24 mars 2021

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

Préavis N° 04-2021 Communauté touristique de la région lausannoise -
Révision du règlement intercommunal sur la taxe de
séjour

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°04-2021 du 10 février 2021,
vu le rapport de la Commission des finances,
vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
décide

- d'adopter le nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour, abrogeant le précédent règlement entré en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente

Odile CUENOUD GONZALEZ

La secrétaire

Francine MEDANA



Pully, le 24 mars 2021